



## Communiqué mairie de Maussane les Alpilles

### Objet : plan canicule

Nous vous informons que le code de l'action sociale et des familles impose aux communes de tenir un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées vulnérables.

Ce registre comporte l'identité, l'âge, le domicile des personnes qui font la demande pour y être inscrites. L'inscription présente donc un caractère facultatif et toute demande d'inscription d'une personne faite par un tiers sera prise en compte sauf si la personne concernée nous fait part de son opposition à figurer sur ce registre.

Les informations figurant sur ce registre ont vocation à être transmises aux seules autorités et organismes jouant un rôle dans la mise en œuvre éventuelle des différentes mesures prévues par le plan canicule

Toute personne inscrite sur ce registre a par ailleurs un droit d'accès et de rectification des données nominatives qu'elle peut exercer en écrivant en Mairie Monsieur le Maire Avenue de la vallée des Baux 13520 Maussane les Alpilles et en indiquant l'objet suivant : « registre nominatif des personnes âgées ou handicapés vulnérables : demande d'accès ou rectification »

Nous vous informons enfin qu'un formulaire-type est à votre disposition en Mairie pour solliciter votre inscription sur ce registre

Jean Christophe Carré, Maire de Maussane les Alpilles

